

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2020-287

Adoption du règlement R-2020-287 (Règlement concernant la division du territoire en 6 districts électoraux)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2020-287 concernant la division du territoire en 6 districts électoraux, a été adopté le 20 mai 2020 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 26 MAI 2020

Je, Ginette Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidente de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 26 mai 2020.



Ginette Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière